SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS

Société civile au capital de 7622,45 €

Siège social : 9 Impasse Les haut de Sérignan – 34410 Sérignan

378 798 995 RCS Béziers

Monsieur Didier THOMAS

33 avenue du Louvre

78 VERSAILLES

**Lettre recommandée AR n°xxx**

Le 7 mars 2022

AVIS DE CONVOCATION
Au siège social, le 10 mars 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les associés de notre société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le **10 mars 2022** à **9 heures 30** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts et simplification du fonctionnement de la société.
2. Refonte corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités

Vous trouverez ci-joint le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l’assemblée générale. Ces documents sont également à votre disposition pour consultation au siège social.

Dans le cas où vous ne pourriez assister en personne à l’assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un associé ou par votre conjoint. Vous trouverez ci-joint à cet effet une formule de vote par procuration.

Dans le cas où vous choisiriez le vote par procuration, vous aurez alors l’obligeance de remettre à votre mandataire, le formulaire de vote ou de nous le retourner complété et revêtu de votre signature. Nous vous rappelons que tout associé ou représentant légal d’un associé sera admis à l’assemblée et pourra s’y faire représenter par un mandataire associé ; l’associé pourra également se faire représenter par son conjoint.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS

Société civile au capital de 7622,45 €

Siège social : 9 Impasse Les haut de Sérignan – 34410 Sérignan

378 798 995 RCS Béziers

Monsieur Eric THOMAS

Résidence Grand Siècle

2 place Royale

78 VERSAILLES

**Lettre recommandée AR n°xxx**

Le 7 mars 2022

AVIS DE CONVOCATION
Au siège social, le 15 mars 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les associés de notre société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le **15 mars 2022** à **9 heures 30** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts et simplification du fonctionnement de la société.
2. Refonte corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités

Vous trouverez ci-joint le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l’assemblée générale. Ces documents sont également à votre disposition pour consultation au siège social.

Dans le cas où vous ne pourriez assister en personne à l’assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un associé ou par votre conjoint. Vous trouverez ci-joint à cet effet une formule de vote par procuration.

Dans le cas où vous choisiriez le vote par procuration, vous aurez alors l’obligeance de remettre à votre mandataire, le formulaire de vote ou de nous le retourner complété et revêtu de votre signature. Nous vous rappelons que tout associé ou représentant légal d’un associé sera admis à l’assemblée et pourra s’y faire représenter par un mandataire associé ; l’associé pourra également se faire représenter par son conjoint.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MICHEL THOMAS

Société civile au capital de 7622,45 €

Siège social : 9 Impasse Les haut de Sérignan – 34410 Sérignan

378 798 995 RCS Béziers

Madame Anne-Marie THOMAS

6 Boulevard Exelmans

75016 PARIS

**Lettre recommandée AR n°xxx**

Le 7 mars 2022

AVIS DE CONVOCATION
Au siège social, le 15 mars 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que les associés de notre société sont convoqués en assemblée générale extraordinaire pour le **15 mars 2022** à **9 heures 30** au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Mise à jour des statuts et simplification du fonctionnement de la société.
2. Refonte corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités

Vous trouverez ci-joint le rapport de la gérance ainsi que le texte des résolutions proposées au vote de l’assemblée générale. Ces documents sont également à votre disposition pour consultation au siège social.

Dans le cas où vous ne pourriez assister en personne à l’assemblée, vous pouvez vous faire représenter par un associé ou par votre conjoint. Vous trouverez ci-joint à cet effet une formule de vote par procuration.

Dans le cas où vous choisiriez le vote par procuration, vous aurez alors l’obligeance de remettre à votre mandataire, le formulaire de vote ou de nous le retourner complété et revêtu de votre signature. Nous vous rappelons que tout associé ou représentant légal d’un associé sera admis à l’assemblée et pourra s’y faire représenter par un mandataire associé ; l’associé pourra également se faire représenter par son conjoint.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de nos salutations distinguées.

Le Gérant